



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction de l'Administration
Générale
Bureau de la Réglementation
Affaire suivie par : Gilbert LANG
Tel : 03 88 21 63 14
Mail : gilbert.lang@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg le 16 AOUT 2010

**Le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin**

A

**Mesdames et Messieurs les Maires du
département du Bas-Rhin**

OBJET : Arrêté portant autorisation d'un appel à la générosité publique
PJ : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral autorisant l'association « vaincre le diabète » à organiser les 3-4 et 10-11 septembre 2010, un appel à la générosité publique dans le département du Bas-Rhin, sous forme de distribution de sucres emballés.

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Chef du Bureau de la Réglementation

Amélie ROULLAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

Bureau de la Réglementation

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION
D'UN APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1957 modifié, réglementant les appels à la générosité publique ;
- VU la circulaire IOCD N° 0928183V du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales en date du 9 décembre 2009 fixant le calendrier annuel des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2010 ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié en date du 21 décembre 2009 fixant, pour l'année 2010, le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon départemental ;
- VU Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé ;
- VU la demande présentée par le Professeur Michel Pinget, Président de l'association vaincre le diabète, en date du 26 Mars 2010 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'association vaincre le diabète, ayant son siège Boulevard Leriche – 67200 Strasbourg Strasbourg Cedex est autorisée à organiser, les 3-4 et 10-11 septembre 2010, dans le département du Bas-Rhin, un appel à la générosité publique sous forme de distribution de sucres emballés individuellement contre un don au profit de l'activité de recherche du laboratoire.

Article 2 : Les personnes habilitées à prendre part à cette vente ne devront percevoir à cette occasion aucune rémunération.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, elles devront être porteuses d'une carte d'habilitation délivrée par l'organisme bénéficiaire et visée par mes soins, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 1958 portant normalisation des cartes d'habilitation.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, les maires des communes concernées du département, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Bas-Rhin, le Commandant du Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

STRASBOURG, le 14 JUIN 2010

LE PREFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

David Trouchaud